

## RÉSUMÉ DE PROJET

### Volet 4 – Appui au développement et au transfert des connaissances en agroenvironnement

Thème : Appui à la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture



#### INFORMATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET

<b>Titre du projet :</b>	Combinaison de méthodes de lutte pour contrôler la punaise terne en fraiserie						
<b>Nom du demandeur :</b>	Centre de recherche agroalimentaire de Mirabel (CRAM)						
<b>Numéro de projet :</b>	CRAM-1-14-1699	<b>Durée du projet :</b>	2 ans	<b>Date de début du projet :</b>	Mars 2015	<b>Aide accordée :</b>	66 970 \$

#### RÉSUMÉ

La punaise terne, *Lygus lineolaris* (Hemiptera: Miridae), est un ravageur polyphage à l'origine d'importantes pertes économiques dans la production de fraises au Québec. Même une faible densité de punaises ternes, soit 0,26 nymphe par hampe florale, peut engendrer des pertes au-dessus du seuil économique. Présentement, seul les insecticides permettent une élimination efficace des punaises ternes en fraiserie. Plusieurs méthodes alternatives aux pesticides ont été proposées pour diminuer les dommages causés par la punaise terne en fraiserie, mais peu se sont avérées satisfaisantes lorsqu'elles étaient employées seules. En outre, l'utilisation de plantes trappes comme la luzerne ou la moutarde, qui sont très attractives pour les punaises ternes, n'est efficace que si elles peuvent les retenir hors des plants de fraises. Néanmoins, l'attractivité des plantes trappes offre l'opportunité d'utiliser les insecticides plus efficacement en ciblant les applications sur ces plantes où les populations de punaises ternes se concentrent. Cette approche combinée de plantes trappes et d'insecticides permettrait, d'une part, de réduire la quantité de pesticides utilisés, et d'autre part, d'éviter d'appliquer ces produits directement sur les plantes d'intérêt commercial. Le présent projet propose de tester l'effet combiné de rangs de plantes trappes pour réduire les populations de punaises ternes à des applications ciblées d'insecticides qui permettraient de limiter les coûts de phytoprotection.